



Mayor's Office of
Immigrant Affairs



Message aux immigrants new-yorkais de la part du maire de Blasio et du Président de la Chambre Mark-Viverito

En ces temps incertains, nous devons nous rappeler qui nous sommes et nous devons être résolu à maintenir les valeurs qui nous unissent. Le travail acharné, le respect et l'unité durant les périodes d'adversité sont ce qui font de nous des new-yorkais et cela ne changera jamais. Quelque soit la personne qui occupe la présidence. Notre engagement d'être à vos côtés et à protéger nos communautés d'immigrants est maintenant plus fort que jamais. Comme toujours, la Ville de New York est prête à défendre et à protéger nos frères et nos soeurs immigrés. Nous ne vous laisserons jamais tomber.

Ce guide sert de feuille de route rapide et pratique afin de connaître tous les Services de la ville qui sont actuellement disponibles pour les new-yorkais.

Les ressources pour les immigrants de la ville de New York

La ville de New York soutient tous ces résidents. La plupart des services de la Ville sont accessibles à tous, y compris les immigrants sans papiers, comme le fait de se présenter à l'école ou d'utiliser le système de santé ou d'autres services. Les employés de la Ville ne vous poseront aucune question sur votre statut en matière d'immigration à moins que leur poste ne l'exige. Ils se doivent de garder confidentielles les informations concernant votre statut d'immigré.

IDNYC

- IDNYC est la carte d'identification de la Ville pour tous les new-yorkais. La carte IDNYC ne recueille aucune information sur votre statut et les informations des demandeurs sont toujours confidentielles. La Ville protégera les informations qui sont associées à votre carte IDNYC dans la pleine mesure permise par la loi.

L'éducation

- Les enfants âgés de 4 ans ou qui auront bientôt 4 ans sont admissibles à l'enseignement pré-scolaire. Tous les résidents ont le droit de fréquenter des écoles publiques à partir de 5 ans et jusqu'à l'obtention du diplôme ou bien jusqu'à la fin de l'année scolaire lorsqu'ils atteignent 21 ans. Des classes sont disponibles pour tous ceux qui apprenent l'anglais.

La santé

- Les soins en urgence à faible coût et les soins médicaux non urgents sont disponibles pour tous, dans tous les hôpitaux et toutes les cliniques, ainsi que dans d'autres à coût abordable.
- NYC Well est un programme de soins de santé mentale confidentiel qui est disponible dans plus de 200 langues, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Appelez le 1-888-NYC-Well, écrivez un sms avec le texte WELL au 65173, ou bien consultez le site Internet nyc.gov/nycwell

La garderie des enfants

- Les familles à faible revenu avec des enfants âgés de 6 semaines et 12 ans peuvent obtenir des services de garde gratuits ou à faible coût.

Aide alimentaire d'urgence et abri temporaire

- Plusieurs emplacements au sein de la Ville de New York offrent de la nourriture gratuite pour les personnes en détresse.
- Le programme Homebase peut aider les résidents à éviter d'intégrer le système de refuges.

Sécurité publique

- La Ville n'effectue pas de contrôle en matière d'immigration. Le NYPD ne pose aucune question par rapport au statut d'immigration des victimes d'actes criminels, des témoins ou des personnes qui demandent de l'aide.
- Toute personne ayant été victime d'un crime inspiré par la haine devrait communiquer avec le NYPD. Ou contacter NYPD Hate Crimes Task Force (Force d'intervention contre les crimes haineux du NYPD), au (646) 610-5267.

Assistance juridique en matière d'immigration

- Une assistance juridique gratuite et protégée en matière d'immigration est disponible via ActionNYC. Appelez la Ligne d'aide ActionNYC au 1-800-354-0365 pendant les heures d'ouverture du lundi au vendredi.
- Méfiez-vous des prestataires de services d'immigration non autorisés qui profitent de leurs clients. Obtenez de l'aide uniquement chez un avocat agréé en qui vous avez confiance ou bien un représentant accrédité. Si vous avez des questions à ce sujet, appelez la Ligne d'aide New Americans (Nouveaux américains) au 1-800-566-7636 entre 9 h et 20 h, du lundi au vendredi.

La protection contre la discrimination

- Les new-yorkais ont également le droit d'être protégés de la discrimination illégale, des représailles et du harcèlement dans le milieu de travail, dans l'habitation et dans les endroits publics.
- Pour déposer une plainte ou avoir plus d'informations, appelez le 311 ou bien appelez la Commission des droits de l'homme de la Ville de New York au (718) 722-3131.

Avez-vous des questions ou des préoccupations ?

Appelez le 311 pour obtenir plus d'informations au sujet de ces ressources ou bien appelez le Bureau du Maire chargé des affaires des immigrants étrangers (Mayor's Office of Immigrant Affairs) pendant les heures d'ouverture au (212) 788-7654. Des services d'interprétation sont disponibles.